

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOËN-SUR- LIGNON

- Séance du 26 Février 2016 -

Le 26 Février 2016, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE ; Madame Arlette CELLIER, Monsieur Franck VIAL ; Madame Séverine PAGE ; Monsieur Stéphane PUIER ; Monsieur Christian AGÜERA ; Madame Marie-Ange DAVENET ; Madame Laure CHAZELLE ; Madame Alice DECHAVANNE ; Monsieur Roland JANUEL ; Monsieur Christophe SCHWING ; Monsieur Robert REGEFFE ; Monsieur Christophe COMBE ; Madame Bernadette DELORME ; Monsieur Laurent RONZIER ; Monsieur Lucien MOULLIER ; Monsieur Thierry LEMAITRE.

ABSENTS : Mme Sandrine ROUX ; Mme Mathilde SOULIER, Mme Cécile THEVENON ; Mme Evelyne GAUMON, Mme Christelle Bruno ; M. Laurent GOURGAUD.

Pouvoirs donnés en application de l'article L.121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

MANDANT	Mme Sandrine ROUX	MANDATAIRE	Mme Alice DECHAVANNE
MANDANT	Mme Mathilde SOULIER	MANDATAIRE	M. Pierre Jean ROCHETTE
MANDANT	Mme Cécile THEVENON	MANDATAIRE	Mme Laure CHAZELLE
MANDANT	Mme Evelyne GAUMON	MANDATAIRE	M. Lucien MOULLIER
MANDANT	Mme Christelle BRUNO	MANDATAIRE	M. Thierry LEMAITRE

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie le public et les journalistes présents. Il fait l'appel : Monsieur Laurent Gourgaud est noté absent (excusé) et n'a pas pu donner de pouvoir. Le procès-verbal du Conseil précédent est approuvé.

I. Vote du budget primitif année 2016 : budget principal

Mme Davenet présente à l'Assemblée le budget primitif de l'année 2016 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement dépenses et recettes : 3 412 826 Euros

Fonctionnement dépenses et recettes : 2 688 474 Euros

Concernant les recettes, Mme Davenet explique que les impôts et taxes représentent 60 % des recettes principales. C'est un poste important et la bonne tenue du budget permet de maintenir les taux des taxes qui ne seront pas augmentés en 2016, ce taux étant constant depuis 2014.

Les dotations et participations représentent 28 % des recettes. Le montant de la baisse des dotations s'élève à 95000 € depuis 2013 ; cette diminution doit être compensée par une baisse des dépenses de fonctionnement pour maintenir notre capacité d'investissement

Le résultat de fonctionnement, avoisinant les 25%, est un bon ratio et nous permet de dégager 685 000 € nous permettant de financer notre programme d'investissement.

Concernant les dépenses 2015, le budget réalisé est d'un montant de 2 126 648 €, soit - 2.06 % par rapport à 2014. Cette diminution des dépenses vient compenser pour moitié la baisse des dotations.

En 2016, le total budgété est d'un montant de 2 062 130 € soit une baisse de 3% par rapport à 2016.

Le résultat est revu à la baisse pour 2016 du fait de l'anticipation d'une baisse de recettes (diminution des dotations).

Mme Davenet rappelle que le poste de dépenses le plus significatif est la masse salariale. Une baisse de ces dépenses est prévue sur 2016 grâce au non remplacement d'un départ en retraite. Elle souligne aussi qu'une attention particulière sera portée sur le poste énergie (chauffage, électricité) de l'ensemble des bâtiments municipaux qui s'élève à 100000 € soit 18% des dépenses générales. Une étude du SIEL est en cours et un projet sur 3 ans sera mis en œuvre pour réduire l'impact du coût énergétique.

Concernant les investissements, Mme Davenet indique qu'en 2015 nous avons un excédent de fonctionnement qui nous a permis de financer à hauteur de 85% les dépenses d'investissements y compris la charge financière du remboursement de la dette. En 2015, les principaux investissements ont été les suivants :

- Ascenseur
- City Stade,
- TBI des écoles
- Aspirateur de rue

- Acquisition immobilière en vue de démolition
- Voirie suite aux travaux d'assainissement
- Vidéo surveillance

En 2016, les investissements s'articulent autour de deux axes :

1° Un budget d'1M€ pour financer principalement les opérations suivantes:

- Création de parkings
- Voirie
- Accessibilité mise en conformité des bâtiments communaux
- Voie vertes
- Aménagement divers.

Ces investissements seront financés à 100 % par les excédents de fonctionnement (budget fonctionnement et investissement).

2° Le rachat de l'ancien Hôpital Local pour un montant de 1370 000 € qui sera financé par un prêt relais sur 18 mois maximum. Il n'y aura pas d'endettement supplémentaire à long terme.

Concernant notre capacité de désendettement 2016, Mme Davenet précise que nous avons un excellent ratio. Nous avons aussi un taux d'épargne brute de 25%.

Elle rappelle que ces 2 indicateurs (capacité de désendettement et taux d'épargne brute) sont importants à deux titres :

- ⇒ obtenir des subventions pour couvrir nos programmes d'investissements
- ⇒ obtenir de meilleures conditions financières pour de futurs prêts ou appels à projet.

Suite à la présentation du budget primitif de la Ville, Monsieur Moullier expose la position de son groupe.

« Nous constatons que la situation financière au 31/12/2015 est saine. Les résultats de l'exercice 2015 sont satisfaisants puisque l'excédent dégagé est de 685 514 euros soit 24 % du réalisé 2015.

Vous maintenez le montant de l'excédent que nous avons nous-mêmes dégagé de 2008 à 2014 et vous avez reconnu que nous avons bien géré les finances de la commune. C'est un changement de ton appréciable après vos accusations injustes et polémiques d'avoir laissé les caisses vides ! Je voudrais renouveler ma reconnaissance à notre adjoint des finances Joël MAGAND qui a toujours su faire preuve d'une grande rigueur. Je voudrais aussi souligner le travail sérieux et tout aussi rigoureux de Madame DAVENET, conseillère déléguée aux finances et des services comptables de la mairie.

Entre 2008 et 2014, grâce à cet autofinancement de près de 700 000 euros par an et à toutes les subventions que nous avons obtenues, notre municipalité a pu autofinancer tous les investissements sans avoir recours à l'emprunt ce qui lui a permis de diminuer l'endettement. Vous avez maintenu cette politique en 2014 et en 2015, ce qui nous permet d'avoir un endettement très raisonnable au 31/12/2015 de 1 435 110 euros pour notre budget principal, soit moins de 450 euros par habitant en capital restant dû.

En prenant connaissance de votre projet de budget pour 2016, notre inquiétude est forte. Vous doublez l'endettement de la commune en inscrivant un emprunt de 1 370 000 euros pour l'achat des anciens bâtiments de l'hôpital local. Pourquoi 1 370 000 euros alors que la commune bénéficie d'une aide de Etat de 320 000 euros au titre de la Dotation d'Equipement aux territoires ruraux (DETR), pourquoi pas 1 050 000 euros ?

Certes, nous avons bien noté qu'il s'agissait d'un prêt relais de deux ans...MAIS..., à ce jour, vous n'avez donné aucune information au conseil municipal sur l'opération de requalification de ces bâtiments. Nous apprenons les nouvelles au gré des articles de presse, ce qui est choquant et témoigne du mépris dans lequel vous tenez les élus, en tout cas ceux de l'opposition puisque je suppose que votre majorité est pleinement et régulièrement informée !

Un seul comité consultatif, présidé par Mr REGEFFE a été réuni mais cela remonte à plusieurs mois. Nous renouvelons notre demande de réunir ce comité consultatif et de répondre lors d'une séance du Conseil municipal aux questions que nous vous avons posées lors de la précédente réunion :

- *Quel est le calendrier de l'opération ?*
- *Quel est le montage financier ?*
- *Qui va racheter à EPORA les bâtiments une fois rénovés ?*
- *Quelle sera la capacité d'accueil du Centre d'Accueil pour les demandeurs d'asile ?*
- *Comment seront répartis les locaux disponibles ?*

La commune n'a pas les moyens financiers de mener à elle seule cette opération. Nous avons demandé dès 2013 le portage de cette opération par EPORA (Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes) qui devrait, nous l'espérons racheter les bâtiments et assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération avec des fonds publics, dont nous ignorons à ce jour le montant exact mais qui se chiffrera à n'en pas douter à plusieurs millions d'euros...

Vous mettez, comme on dit dans nos campagnes, « la charrue avant les bœufs », car avant de voter l'achat des bâtiments et de faire un emprunt aussi important, il eût été plus logique et plus raisonnable de faire voter la convention avec EPORA sans laquelle cette opération serait suicidaire pour les finances de la

commune... que ferez si EPORA n'accepte pas de porter cette opération de requalification ?

En ce qui concerne le personnel municipal, nous constatons que vous poursuivez votre politique de ne pas renouveler les postes des agents qui partent à la retraite ou demandent leur mutation... Vous êtes, si je puis dire « plus sarkozyste que Sarkozy » qui avait décidé de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux... avec les conséquences que l'on sait sur les effectifs et les conditions de travail des forces de police, de gendarmerie, de l'armée et de l'éducation nationale (où les remplacements ne peuvent plus être assurés correctement en cas d'absence ...). Nous avons déjà eu trois départs : la directrice générale des services, Mme Favier-Vergne, le brigadier de police municipale, Mr Reynaud, le responsable du service propreté, Mr Clovis Olivier. Ajoutons la suppression du poste de la gardienne du terrain de camping, sans oublier qu'un de nos agents a une décharge syndicale à 80% de son temps de travail. Cette politique est risquée et fragilise dangereusement les services de la ville... J'en terminerai avec une question sur les investissements prévus : nous souhaiterions avoir le détail des opérations prévues à l'article 2128 sur les aménagements d'urbanisme pour la somme de 435 000 euros et une remarque : nous regrettons de ne pas avoir eu connaissance de la présentation du budget par comptes lors de la commission des finances. Nous avons bien noté qu'il nous serait communiqué pour la prochaine séance. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget »

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

- *Concernant les résultats de l'ancienne municipalité, ce qui a été remis en cause par la Majorité actuelle, c'est le montant des dépenses de fonctionnement, et principalement les charges de personnel. Il indique qu'en comparaison avec d'autres communes ayant les mêmes caractéristiques, nous n'étions pas dans les bonnes strates et nos charges de personnel étaient bien supérieures à la moyenne. Il invite d'ailleurs tout le monde à aller consulter les chiffres pour voir qu'aujourd'hui, Boën est revenue dans les valeurs des communes de même strate. Il ajoute que la ligne de crédit qui était toujours débloquée en début d'année pour faire face aux dépenses ne l'a pas été.*
- *De plus, nous sommes aujourd'hui dans une nouvelle ère, marquée par une baisse constante des dotations de l'Etat ; les maires n'ont pas d'autres choix que de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement pour continuer d'investir sur leurs communes. C'est d'ailleurs l'objectif de la loi Notre, décidée par l'actuel gouvernement, qui impose les obligations de regroupements intercommunaux et la mutualisation des moyens humains. C'est donc l'Etat qui aujourd'hui, par la Loi, nous oblige à moins dépenser, donc à limiter nos recrutements. M. le Maire rappelle par ailleurs, puisque M. Moullier a mentionné la politique nationale en citant M. Sarkozy, que le gouvernement qui oblige les maires à des choix drastiques est bien celui que M. Moullier soutient...*
- *Concernant les personnels, certes, il n'y a pas eu de remplacement systématique des départs à la retraite, mais il y a eu des efforts*

conséquents pour moderniser les conditions de travail et acquérir des équipements permettant aux agents d'être plus efficaces et d'apporter un meilleur service à la population. C'est le cas pour l'aspirateur de voirie, équipement qui vient d'être acheté par la mairie et qui est très apprécié par les agents municipaux assurant le nettoyage des rues. C'est donc une amélioration significative des conditions de travail et d'efficacité, pas un recul quand on passe du balai à l'aspirateur ! Pour le poste de gardienne du camping, si d'un commun accord, nous avons décidé de mettre en place une DSP, c'est que notamment le statut de la fonction publique n'est pas compatible avec les contraintes de gestion d'un camping imposant un gardien présent sur place 7 jours sur 7 pendant la haute saison. Par contre, cette nouvelle orientation ne change rien pour la gardienne du camping, elle est toujours dans les effectifs de la mairie de Boën sur Lignon donc on ne peut pas parler de suppression de poste. Le policier municipal n'a pas été immédiatement remplacé mais Mme Maubert, ex ASVP, est en formation et sera prochainement nommée à ce poste. Par ailleurs, M. le Maire rappelle que c'est bien le gouvernement que M. Moullier a soutenu qui aujourd'hui baisse drastiquement les dotations des collectivités et oblige ces mêmes collectivités à faire des choix de rationalisation. Quand les charges de personnel atteignent 60% du budget, il n'y a pas d'autre choix que d'essayer d'optimiser.

- Sur la réhabilitation de l'ancien hôpital local, M. le Maire rappelle sa volonté de transparence sur ce projet qui était un engagement fort de sa campagne électorale. Il ne comprend pas bien les reproches qui sont adressés là par l'opposition. Il précise qu'il y a déjà eu deux commissions consultatives qui ont permis de présenter le projet de réhabilitation. Deux commissions dont l'opposition fait partie, où tout a été exposé, en détails, qu'il s'agisse de l'achat ou de l'aménagement en échange d'une totale confidentialité, qui a d'ailleurs été respectée. Prétendre ne pas être au courant et apprendre les choses dans les journaux ou par la rumeur, c'est de la mauvaise foi. C'est d'ailleurs le projet présenté en commission qui a fait l'objet d'une demande de DETR auprès du Préfet. Ce dossier a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal. Après l'achat de l'hôpital qui a fait l'objet de négociations longues et compliquées, Monsieur le Maire précise que nous pouvons maintenant enclencher la seconde phase : celle des travaux de réhabilitation. Tant que la commune n'était pas propriétaire des lieux, le projet était bloqué. Il était donc impossible de s'étendre sur le sujet sans mettre en péril son avancée. Mais pour le coup, l'opposition et la commission ont été informées autant qu'il était possible de le faire et avec tous les détails qu'il était possible de mentionner donc nous faire ce genre de reproche est pour le moins injustifié.

Concernant la revente de l'immeuble à Epora pour sa réhabilitation, une rencontre est prévue prochainement pour en définir les modalités. Tous les montages financiers seront étudiés et dépendent notamment du montant du soutien financier apporté par l'Etat sur les coûts d'aménagement. Si l'aide est à hauteur de 60%, la commune pourra se passer d'Epora et revendra directement à des tiers publics ou privés.

Monsieur le Maire rappelle les grands axes du projet de réhabilitation, tels qu'ils avaient été présentés à la commission, avec la réalisation :

-d'un pôle associatif (notamment le relogement de la MJC).

- d'une maison de la Santé.

-d'une maison de service public (projet validé par le Département de la Loire).

Les bailleurs sociaux, sollicités, pourraient acquérir une partie des surfaces, ainsi que le CCAS pour le CADA. Un investisseur privé est aussi sur les rangs.

Pour conclure sur ce dossier, il rappelle à l'Assemblée sa complexité, qui doit nous amener à de la rigueur dans sa gestion. Il remarque que d'autres, précédemment, n'ont pas eu la même obstination pour le conduire. Ainsi, un bailleur social lui a confié récemment qu'il était prêt, il y a quelques années, à acheter tout ce bien immobilier pour le réhabiliter. Aucune suite n'avait été donnée à l'époque par la direction de l'hôpital. Aujourd'hui, l'Assemblée vote l'achat du bien et l'emprunt se fait dans des conditions qui ne font pas prendre de risques inconsidérés à la commune. Demain, l'Assemblée pourra voter le projet de réhabilitation.

M. Lemaître demande si la suppression de postes dans les services municipaux amène la ville à se tourner vers le privé pour assurer ces services. Il parle notamment de l'intervention d'une entreprise pour le balayage de certaines rues et regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation sur ce sujet.

Monsieur le Maire répond que pour la balayeuse, la commune a passé un contrat avec une entreprise. Compte tenu du montant faible de la prestation, il n'y a pas obligation de le présenter au Conseil Municipal. M.Lemaître regrette simplement de ne pas avoir eu l'information mais souligne qu'elle fait vraiment du très bon travail. M.Franck Vial indique qu'il a réuni une commission « voirie » et précise qu'il n'y a eu que 2 participants : lui-même et un de ses collègues.

Mme Davenet indique que l'ancienne balayeuse, hors service, a été vendue. Il est important de faire la comparaison entre un achat et une location, surtout pour ce type d'équipement très coûteux à l'achat et que la commune n'utilise pas au quotidien : il faut faire le bon choix économique, le plus avantageux pour la collectivité et faire appel à un prestataire privé était en ce sens le bon choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 18 voix pour, 4 voix contre :

- Approuve le budget primitif 2016 de la commune.**

II. Vote du budget primitif année 2016 : budget assainissement

Mme Davenet présente à l'Assemblée le budget primitif du service de l'assainissement de l'année 2016 dont les dépenses et les recettes en section de

fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement dépenses et recettes : 1 052 549 €uros

Fonctionnement dépenses et recettes : 289 097 €uros

Mme Davenet rappelle que la commune a été mise en demeure de faire les travaux d'assainissement par le Préfet. Il reste 3 tranches de travaux à réaliser, sachant que chaque tranche représente environ 400 000€ de budget ; ce qui explique l'emprunt de 300 000€ inscrit au BP 2015. M.Moullier reconnaît que la situation n'est pas facile, avec les mises en demeure de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Approuve le budget primitif 2016 du budget Assainissement.**

III. Vote du budget primitif Eau

Madame Davenet présente à l'Assemblée, le budget primitif du service de l'eau de l'année 2016 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement dépenses et recettes : 446 178 €uros

Fonctionnement dépenses et recettes : 372 222 €uros

Budget financé à 85% par les recettes de l'eau.

Mme Davenet indique qu'il y a des pertes de créances de plus en plus nombreuses ; en deux mois on a plus de pertes de créances que sur tout le budget précédent.

Elle précise aussi que le fait d'avoir vendu de l'eau à un autre syndicat intercommunal a fait augmenter de façon significative le poste de dépenses « électricité ».

Monsieur Moullier s'interroge sur la station de reminéralisation. Il rappelle que la commune avait eu de fortes pressions des services de L'Etat et de l'Agence de l'Eau pour qu'elle engage sa réalisation. La commune avait émis d'importantes réserves, notamment sur les exigences de l'Agence de l'eau. Boën bénéficie d'une très bonne qualité de l'eau, d'où le report de cette station. Toutefois, par prudence, l'ancienne municipalité avait inscrit dans le budget une provision de 300 000€. Or, elle n'apparaît plus dans le budget présenté.

Mme Davenet indique que sur ce budget nous sommes dans une situation « de confort relatif ». La provision a donc bien été maintenue.

Sur la station, M. le Maire indique que ce projet s'élevait à 600 000[€]. L'ARS nous a récemment interpellés mais il n'y a pas de mise en demeure de le réaliser aujourd'hui ; sachant que la compétence risque entre temps d'être transférée à l'échelon intercommunal. M. Laurent Ronzier précise que le risque vient plutôt des boues, que de l'eau. M.Vial indique que toutes les colonnes d'eau sont refaites lors de nos travaux d'assainissement, ce qui indirectement améliore aussi la qualité de l'eau. De plus, la sectorisation de notre réseau permettra d'intervenir plus rapidement en cas de fuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve le budget primitif 2016 du budget Eau.**

IV. Approbation des taxes locales 2016 commune de Boën-sur-Lignon

Madame DAVENET propose à l'assemblée que les taux des trois taxes locales restent inchangés par rapport à 2015 et qu'il n'y ait donc pas d'augmentation de taux : elle rappelle les taux antérieurs :

- taxe d'habitation	8.18 %
- taxe foncière (bâti)	17.11 %
- taxe foncière (non bâti)	42.34 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 18 voix pour, et 4 abstentions :

- **Approuve le taux des taxes locales 2016 pour la commune de Boën sur Lignon.**

V. Acquisition de l'ancien hôpital local.

Marie Ange Davenet rappelle que le déplacement de l'Hôpital local de Boën sur Lignon dans une structure entièrement neuve en périphérie de la ville a libéré les bâtiments de l'ancien édifice situé en centre-ville.

Les bâtiments, d'une superficie utile d'environ 5000m², avaient été construits en plusieurs phases :

-1678 : construction de l'Hospice Civile de Boën sur Lignon

-1865 : restauration et agrandissement

-1959 : extension dites « de la partie Gorce, côté Lignon »

-1985 : extension de la partie « côté place Moizieux »

-1995 : restructuration et extension de 9 chambres entre deux cages d'escalier.

Depuis Décembre 2013, ces locaux désaffectés accueillent une centaine de demandeurs d'asile suite à la réquisition des locaux par l'Etat. L'association Pierre Valdo en assure l'accueil et le fonctionnement.

Madame Marie Ange Davenet rappelle que dès 2014, la municipalité a fait connaître à l'Etat sa volonté d'engager sur cette friche hospitalière un projet de

restructuration globale. En effet, les bâtiments se situent sur un secteur stratégique d'entrée de ville, et à proximité du centre-ville. C'est pourquoi, cette opération est un axe fort de notre projet de centre-bourg, et de requalification de notre entrée de ville.

Elle précise qu'aujourd'hui nous avons finalisé avec le directeur de l'Hôpital et l'ARS, et après avis du service des Domaines, la première étape, à savoir l'acquisition par la commune du bien, pour un montant de 1.370 000€.

Le tènement immobilier, d'une contenance totale de 7892m², comporte les références cadastrales suivantes :

Section	N°	Surface	Consistance sommaire
AL	263	2382M ²	Bâtiment C, garage et jardins
AL	750	167M ²	Cour
AL	752	141M ²	Fond de jardin
AL	754	1873M ²	Bâtiment A, jardins
AL	870	872M ²	Bâtiment B, abords sur rue
AL	865	505M ²	Bâtiment D annexe, abords
AL	760	86M ²	Garage
AL	762	1866M ²	Terrain d'agrément

Madame Davenet précise qu'en 2015, une DETR a été attribuée pour l'acquisition de l'Hôpital d'un montant de 320 000€. Après perception par la commune de cette DETR, et selon l'examen de notre demande de financement dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, Madame Davenet indique que le bien pourrait être revendu à Epora, qui porterait le projet de requalification.

Madame Davenet propose donc à L'Assemblée :

- De bien vouloir approuver cet achat pour un montant de 1.370.000€.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat notarié.
- D'autoriser le Maire à contracter un prêt relais d'un montant de 1.370.000€ sur une durée de deux ans maximum permettant à la commune d'assurer le portage financier, avant la finalisation du projet de réaménagement.

La dépense et l'emprunt ont été inscrits au BP2016.

Mme Chazelle demande quel était le montant de l'offre proposée au départ par l'hôpital pour l'achat du bien par la collectivité. M.Moullier rappelle que la 1^{ère} estimation des Domaines était de 2.600 000 € et la proposition de la direction de l'hôpital, après des négociations importantes de la commune avait été ramenée à 1M900000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- **A l'unanimité, d'approuver cet achat pour un montant de 1.370.000€.**
- **A l'unanimité moins quatre abstentions, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat notarié.**
- **A l'unanimité moins quatre abstentions, d'autoriser le Maire à contracter un prêt relais d'un montant de 1.370.000€ sur une durée de deux ans maximum permettant à la commune d'assurer le portage financier, avant la finalisation du projet de réaménagement.**

VI. Demande de subvention dans le cadre du soutien à l'investissement public local.

Madame Marie Ange Davenet explique que dans le cadre de la loi des Finances pour 2016, l'Etat a décidé de soutenir l'investissement public local, à travers notamment des aides pour les grands projets d'investissement.

Les projets éligibles portent notamment sur :

- la rénovation thermique.
- La transition énergétique.
- Le développement des énergies renouvelables.
- la mise aux normes des équipements publics.
- le développement d'infrastructure en faveur de la mobilité.
- le développement d'infrastructure en faveur du logement.
- les équipements rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Ces aides peuvent être cumulables avec d'autres aides : DETR ou dispositif « centre-bourg ».

Ces fonds exceptionnels sont limités à l'année 2016. Leur montant ne peut dépasser 80% du total des dépenses, avec un démarrage des travaux avant le 31/12/2016 et 4 années pour conduire les projets à leur terme.

Les dossiers déposés par les communes seront examinés en trois sessions successives : Avril 2016, Juin et Septembre 2016.

Aussi, dans un premier temps, Madame Davenet propose de déposer dans le cadre de ce fonds de soutien aux grands investissements, les dossiers suivants :

- **deux dossiers qui ont fait l'objet d'une attribution DETR 2015 :**
 - La rénovation de l'ancien hôpital local.
 - La réalisation de cheminements en modes doux.
- **La mise en accessibilité de nos locaux municipaux** telle que définie dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée sur les exercices 2016-2017-2018.
- **La rénovation thermique de nos bâtiments municipaux.**
- **Les aménagements de parkings paysagers.**
- **L'aménagement des toilettes de la salle des fêtes.**
- **3^{ième} phase des travaux de mise en réseaux séparatifs « eaux usées » et « assainissement ».**
- **La télégestion et sectorisation du réseau de distribution d'eau potable.**
- **Les travaux de voirie sur le secteur des Boulardes, l'Argentière, les chemins de l'Annet et du Grenaud, réfection de la voirie rue de Roanne après travaux de mise en séparatifs.**

Mme Davenet précise que pour l'ensemble de ces dossiers, un démarrage des travaux sera engagé dès la fin de l'année 2016. Les dépenses sont inscrites au BP 2016.

M. Moullier indique que son groupe votera pour cette demande en espérant que la commune obtiendra le maximum de subvention. M. Moullier remarque que, malgré la volonté du gouvernement de soutenir l'investissement des communes, on peut craindre que tout ne soit pas accordé.

Monsieur Lemaître demande si les dossiers présentés par la commune sont classés par ordre de priorité.

Monsieur le Maire répond que c'est l'Etat qui jugera des priorités. Il remarque effectivement que l'Etat nous fait des promesses sans toujours respecter ses engagements. Mais il reconnaît tout de même que c'est une bonne chose qui doit permettre de faire face à la crise très grave dans le BTP. M. le Maire rappelle que notre bonne capacité à financer nos investissements nous laisse espérer que l'Etat nous soutiendra dans nos projets d'investissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **De solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Loire une subvention pour l'ensemble des projets cités dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local.**

VII. Admission en non-valeur Assainissement

Madame Davenet informe l'assemblée que suite à des décisions du Tribunal d'Instance qui traite des situations de surendettement avec effacement de toutes les dettes des particuliers, des admissions en non-valeurs doivent être prononcées pour les personnes suivantes :

- Mme A-N.M. pour un montant de 92.18 €
- Mr L.P. pour un montant de 128.08 €
- Mme F.M-L pour un montant de 755.91 €
- Mr B.N pour un montant de 577.67 €
- Mme D.F pour un montant de 55.65 €

Soit 1 609.49 €

Cette somme sera prélevée au budget assainissement à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) et à l'article 6542 (créances éteintes) du budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'approuver ces admissions en non-valeur sur le budget Assainissement.

VIII. Admission en non-valeur Eau

Madame Davenet informe l'assemblée que suite à des décisions du Tribunal d'Instance qui traite des situations de surendettement avec effacement de toutes les dettes des particuliers, des admissions en non-valeurs doivent être prononcées pour les personnes suivantes :

- Mr A-N.M. pour un montant de 398.55 €
- Mr L.P. pour un montant de 293.25 €
- Mme F.ML pour un montant de 2 138.56 €
- Mme B.N pour un montant de 770.92 €
- Mme D.F pour un montant de 64.12 €

Soit 3 665.40 €

Cette somme sera prélevée au budget assainissement à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) et à l'article 6542 (créances éteintes) du budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

-d'approuver ces admissions en non-valeur sur le budget Eau.

IX. Lancement d'une consultation pour la réalisation de cheminements en mode doux.

M.Stéphane Pupier rappelle que dans le cadre de notre dossier DETR 2015, le projet « aménagement de cheminement doux » a été retenu par l'Etat, à hauteur de 20% de la dépense.

Il rappelle qu'il s'agit de relier les principaux équipements entre eux :

- Collège, Lycée, Gymnase, Hôpital local et activités situées sur la zone de Champbayard,
- Parc de la Sablière,
- Equipements sportifs, touristiques et commerciaux de la zone de Giraud,
- Centre bourg (Mairie, Office du tourisme, écoles, future maison de santé pluridisciplinaire et maison des services, etc.).

Trois itinéraires ont été définis permettant de relier un certain nombre de ces polarités entre elles. Il s'agit :

- Itineraire1 : gare SNCF-ZA Giraud-Passerelle Trelins.
- Itinéraire 2 : rue de la Madone-Les Boulardes.
- Itinéraire 3 : Rue de la Chaux- rue Arquillière- rue du Gymnase.

Les itinéraires retenus permettent :

- De desservir le plus grand nombre de riverains,
- De mettre en valeur les richesses naturelles de la commune (notamment le Lignon),
- De favoriser les déplacements multimodaux (desserte de la gare, des parcs de stationnement situés en entrée de bourg),
- Et de favoriser le lien social et intergénérationnel (liaisons écoles / EHPAD / espaces de loisirs, etc.).

Stéphane Pupier indique que le « cheminement doux » a pour vocation d'être accessible aux marcheurs, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite. Les travaux programmés permettront à terme de relier les itinéraires de

cyclotourisme établis à l'échelle départementale par le Conseil Général dans le programme vélo route – voies vertes – cyclotourisme. Ces aménagements seront reliés aux chemins de promenade et de randonnées de la Communauté de Communes du pays d'Astrée (Chemin de Montaigne, etc.).

Les travaux seront programmés sur les exercices 2016/2017.

Le coût estimatif des dépenses s'élève à :

- secteur 1 : 70 775€ HT et 84 930€TTC.
- secteur 2 : 67 770€ HT et 81 324€ TTC
- secteur 3 : 110515€ HT et 132 618 TTC

Soit un total des dépenses estimatives de 249060€ HT et 298 872€ TTC

M.Pupier indique qu'un « groupe projet » sera mis en place et sollicite la participation des élus. M. Lemaître s'inscrit à ce groupe.

M .le Maire précise que dans le cadre de ces travaux, une partie du budget sera utilisée pour aménager la voirie sur le secteur des Boulardes afin de permettre aux habitants des Boulardes de pouvoir sortir par le haut du quartier, ce qui sera précieux lors des travaux liés à l'assainissement. Les dépenses seront en partie compensées par l'aide de l'Etat attribuée dans le cadre de la DETR 2015 sur les cheminements en mode doux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **décide de lancer la consultation pour retenir l'entreprise chargée de la réalisation des travaux.**
 - **autorise Monsieur le Maire à choisir l'entreprise que retiendra la commission d'ouverture des plis.**
- X. Convention de création du groupement de commande, de délégation de maîtrise d'ouvrage et de désignation de la commune de Boën sur Lignon comme mandataire du groupement pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la réalisation du projet de mutualisation des ouvrages d'assainissement collectif dans la traversée de la communauté de Communes du Pays d'astrée.**

M.Franck Vial rappelle à l'Assemblée que plusieurs communes de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée (Boën sur Lignon, Leigneux, Marcoux, Sainte Agathe la Bouteresse, Saint Sixte, Sail sous Couzan, Trelins) ont entamé dès 2013 une réflexion sur la gestion de leurs assainissements collectifs respectifs, formulée sous la forme de fiches action dans le contrat rivière Natura 2000 Lignon du Forez.

L'objectif de cette réflexion était d'établir une concertation entre les communes pour étudier les possibilités de mutualisation d'équipements. Le Département (service MAGE), l'Etat (service de la Police de l'Eau) et le SYMILAV sont partenaires de cette démarche et ont participé au comité de pilotage mis en place, avec les communes concernées.

Pour mener à bien ce projet, il a été décidé de lancer une étude de faisabilité pour étudier l'opportunité de créer des équipements d'assainissement commun. Pour conduire cette étude, les six communes avaient délégué par convention la maîtrise d'ouvrage du projet à la commune de Boën.

Les conclusions de l'étude de faisabilité ont été remises au comité de pilotage en Juin 2015. Parmi les scénarii proposés, le comité de pilotage a retenu l'hypothèse de la création d'un site de traitement des eaux usées se situant sur la commune de Sainte Agathe la Bouteresse.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce projet, le comité de pilotage a décidé d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage, la commune de Boën continuant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet par délégation des autres communes concernées.

La compétence de l'assainissement devant être transférée à l'échelon intercommunal d'ici 2017, les communes concernées ont bien conscience que cette organisation n'est que temporaire mais elle permet d'éviter tout retard dans la mise en œuvre du projet. Au vu du futur et probable redécoupage intercommunal, le comité de pilotage a souhaité se rapprocher de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, afin d'abord de les informer de ce projet et aussi de recueillir leur expertise dans ce domaine.

Une rencontre a donc été organisée le 28 Janvier, en mairie de Boën en présence des communes concernées, des partenaires associés et de représentants de la CALF.

De l'avis unanime des participants, il a paru opportun, au vu du contexte, de solliciter la CALF pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Dans l'attente des futures évolutions en matière d'intercommunalité, la commune de Boën continuera d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet, par délégation des communes concernées et le portage financier, avec application d'une clé de répartition par commune au prorata du nombre d'habitants concernés.

En mesure d'accompagnement, les communes devront prendre ou continuer de prendre les dispositions pour travailler sur la qualité de leurs réseaux dans les trois années qui viennent afin de garantir le bon fonctionnement de la nouvelle unité de traitement des eaux usées.

M.Franck Vial propose donc à l'Assemblée d'approuver la convention de création du groupement de commande, de délégation de maîtrise d'ouvrage et de désignation de la commune de Boën sur Lignon comme mandataire du groupement pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la réalisation du projet de mutualisation des ouvrages d'assainissement collectif dans la traversée de la communauté de Communes du Pays d'astrée.

Par l'intermédiaire de cette convention, la commune de Boën sur Lignon, en concertation avec le comité de pilotage, sera mandatée pour :

- La saisine de la Communauté d'Agglomérations Loire Forez pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

- La signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, si elle s'avère nécessaire, avec la Communauté d'Agglomérations Loire Forez ;
- Les demandes, au nom du groupement, de subvention auprès des partenaires financeurs ;
- La passation des marchés de maîtrise d'œuvre et des travaux de réalisation des ouvrages entrant dans le champ du projet mutualisé – les autres marchés seront signés par chacune des communes concernées ;
- La réception des travaux de maîtrise d'œuvre et des ouvrages mutualisés ;
- Les perceptions de subvention et des soldes auprès de chaque commune suivant les modalités fixées dans l'article 5 ;

Franck Vial explique qu'il s'agit de créer, à travers cette station mutualisée, « une grande autoroute, chaque commune ayant à sa charge la mise à niveau de son réseau relié à cette « autoroute ». La commune de Boën pourra ensuite procéder au démantèlement de ces deux stations existantes : Giraud et Bailly. Le coût de ce projet est estimé à 5.5 millions d'euros, porté par les sept communes dans un premier temps puisque dès 2017, la compétence « assainissement » sera transférée à l'échelon intercommunal. La future station se situera sur la commune de Sainte Agathe la Bouteresse. Cette station, calibrée pour 7000 habitants permettra d'anticiper les évolutions démographiques futures.

M. Ronzier explique qu'il y a deux phases diagnostic très longues. Les travaux de la station devraient démarrer en Avril 2018 et se terminer en fin d'année 2019.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la convention avec les six autres communes concernées.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

XI. Approbation de la convention avec Atout Prévention Rhône Alpes

Madame Dechavanne présente cette structure. Il s'agit du regroupement de la CARSAT, de la MSA et du RSI qui intervient dans le domaine de la prévention de l'autonomie chez les personnes âgées.

Dans ce cadre, ce groupement propose plusieurs ateliers ouverts au public âgé de plus de 65 ans, dont des ateliers sur le « bien vieillir ».

Atout Prévention Rhône Alpes a sollicité la commune de Boën pour rechercher une salle permettant le déroulement de cet atelier.

Il est donc proposé la mise à disposition d'une salle à la maison des permanences pour douze séances se déroulant les jeudis après-midi du 25/02 au 30 juin 2016.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la convention avec Atout Prévention Rhône-Alpes.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

XII. Convention d'objectifs et de moyens 2015-2016 : « Chemins en scène et en musique du pays d'Astrée ».

- Au vu de convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture 2014-2016 signée en date du 15 décembre 2014 entre Madame la Préfète de la Loire et M. le Président de la communauté de communes du pays d'Astrée, qui, sur le territoire du pays d'Astrée se décline en un **parcours de découverte des arts et de la culture en pays d'Astrée : « Chemins en scène et en musique du Pays d'Astrée ».**
- Au vu de la somme attribuée de 30 000 € de crédits Etat – Ministère de la Culture, pour la 2^{ème} année de cette convention pluriannuelle, par arrêté attributif de subvention du 23 octobre 2015,
- Au vu de la proposition d'intervention faite par la commune de Boën sur Lignon, service de la médiathèque municipale « Bernard Chapelon ».

Madame Davenet présente la convention qu'il est proposé de signer entre la Mairie de Boën sur Lignon et la CCPA. Cette convention définit les engagements des deux parties :

Pour la médiathèque, qui a conçu un projet intitulé « ateliers d'écriture créative » :

- Ces ateliers seront en lien direct avec le parcours des « Chemins en scène et en musique du pays d'Astrée » en en proposant la promotion. Ces ateliers sont pensés de manière ludique et permettent la découverte de l'écrit dans la perspective de la résidence d'auteur prévue sur la communauté de communes.
- Ils s'adressent à un public large : jeunes, adolescents, adulte et personnes âgées. Ils visent à déclencher chez certains une autre pratique de l'écrit, un regain d'intérêt pour la lecture, une envie de découvrir les richesses

d'un fonds documentaire, comme celui de la médiathèque.

- Il s'agit aussi de chercher à créer du lien entre les habitants du territoire, avec des enseignants, la cité scolaire, les relais-livres, le foyer-résidence, la MJC et les autres acteurs locaux intéressés.
- Un travail de collecte, en guise de témoignage des travaux des 3 ateliers, sera réalisé. Il pourra être mis en forme en recueil.
- Les ateliers concerneront des groupes de 10 personnes maxi comme suit :
 - atelier « histoires de chez nous »
 - atelier « publicitaire »
 - atelier « chroniques ludiques »

Pour la CCPA :

- La CCPA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens facilitant la bonne réalisation de cette convention, et plus particulièrement à y affecter une partie de l'enveloppe de crédits d'Etat (DRAC) obtenue au titre de la 2^{ème} année de la convention pluriannuelle de développement de l'éducation aux arts et à la culture.
- La CCPA s'engage plus particulièrement à réunir les différentes instances nécessaires au bon déroulement de la convention : comité technique, comité de pilotage, assemblée plénière des acteurs culturels.
- La CCPA s'engage à mettre à disposition de cette mission ses moyens de communication et d'affichage : magazines communautaires, site internet, affichages au siège administratif et au complexe sportif.
- La participation financière a été fixée à 1 000 €.
Elle sera payable comme suit :
 - 70% à la signature de la convention, soit 700 €
 - 30% à la présentation du compte-rendu technique et financier, soit 300 €.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'approuver la convention avec la CCPA.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

XIII. Approbation d'une convention d'hébergement d'équipement de télé-relève entre la mairie de Boën sur Lignon et GRDF.

M.Roland Januel explique que GRDF a un projet de télé-relève de ses compteurs Gaz, dans le cadre de sa modernisation de son système de comptage du gaz naturel. Ce projet consiste à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ses nouveaux services se traduit par :

- le remplacement des 11 millions de compteurs existants sur la France entière.
- l'installation sur des points hauts (équipements techniques) de 15 000 concentrateurs.
- la mise en place de nouveaux systèmes d'information pour ainsi recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation.

La présente convention a donc pour objectif de définir les modalités et conditions d'hébergement des équipements techniques de GRDF sur les sites de l'hébergeur (en l'occurrence, la commune de Boën sur Lignon). Cette convention vaudra autorisation d'occupation du patrimoine. Elle a une durée initiale de 20ans.

Après consultation avec la mairie de Boën sur Lignon, les deux sites proposés sont :

- Pour le Bourg : l'église.
- Pour la montée du Guêt: le château d'eau.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- **D'approuver la convention à signer entre la mairie de Boën sur Lignon et GRDF.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

XIV. Modification du tableau des effectifs :

Mme Arlette Cellier explique qu'au vu de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits au service de restauration scolaire, il est proposé d'augmenter la quotité du temps de travail du poste de cuisinier, et de le passer de 25h13/semaine à 29h.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le conseil municipal à décide à l'unanimité :

-d'approuver le nouveau tableau des effectifs qui sera soumis à l'avis du comité technique intercommunal.

Questions diverses :

-le corridor écologique :

M.Franck Vial souhaite avoir des précisions sur le corridor écologique, une demande d'avis ayant été envoyée à la collectivité par le Président du SCOT. Ce corridor interdit toute construction dans son périmètre ; aussi s'inquiète-t-il de son tracé, au regard notamment du projet de construction de la nouvelle station d'assainissement mutualisée. M.Moullier indique qu'il apportera tous les éléments d'information à M.Vial après vérification avec les services du SCOT. A priori, ce projet ne se situerait pas dans le périmètre visé, de plus la construction d'équipement public reste envisageable dans ce type de périmètre.

-le critérium du Dauphiné : M.Pupier annonce qu'un « groupe projet » aura lieu le 18/03 à 18h. Les élus et les associations sont invités à y participer. Le départ de la course se fera le mercredi 8 Juin vers 12h30. La veille, le tour passera aussi dans Boën, vers 16h30. Il rappelle aussi que le samedi 04/06 le Tour du Roannais passera à Boën sur Lignon.

M. Lemaître demande le montant de la participation de la commune pour accueillir cet évènement. Monsieur le Maire indique que le reste à charge pour la commune sera d'environ 3000€. Le Département accordera une aide exceptionnelle avec une participation à hauteur de 50% du coût de la manifestation.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 25/03 à 20h.